

Position sur la politique de l'éducation et de la jeunesse

14 octobre 2010

Introduction

L'éducation est en premier lieu un devoir qui incombe aux parents. Cependant, force est d'admettre que l'école occupe une place importante dans le domaine éducatif. Elle remplit deux missions essentielles à l'égard de l'enfant : la transmission des savoirs et la socialisation.

Les apprentissages et les compétences, reconnus et certifiés à l'issue des différents parcours de formation (initiale et continue) donnent accès à des positions sociales et professionnelles différenciées. Les diplômes constituent de plus en plus l'une des conditions nécessaires à l'accès à des emplois définis en termes de compétences requises. Le niveau de formation sert également toujours davantage de critère de justification des inégalités de salaire et de pouvoir dans le milieu professionnel.

Conformément à la Constitution cantonale fribourgeoise, les enfants et les jeunes ont le droit, subsidiairement au rôle de la famille, d'être aidés, encouragés et encadrés dans leur développement afin de devenir des personnes responsables. Ils ont droit à une protection particulière de leur intégrité physique et psychique, y compris au sein de leur famille (art. 34). Le rôle de l'Etat et des communes consiste également à favoriser l'intégration sociale des jeunes (art. 61).

La position générale du PDC

Le PDC, parti de la famille, s'engage en faveur de la jeunesse par le biais du développement de l'éducation et de la formation, mais également par un soutien à la promotion de la culture en milieu scolaire et aux activités sportives.

Le PDC entend développer une politique de la jeunesse favorisant un comportement responsable. Il oeuvre pour la création de conditions cadres propres à assurer une bonne éducation à tous les niveaux notamment par la promotion d'une école visant la réussite de tous en tenant compte des aptitudes de chacun.

Le PDC s'engage pour la formation pratique à la vie professionnelle, une formation adaptée notamment aux réalités économiques.

Le bilinguisme représente un atout important pour notre canton et le PDC soutient en priorité l'apprentissage de la langue partenaire (c'est-à-dire de l'allemand ou du français) et la mise en place d'échanges linguistiques.

A) EDUCATION & FORMATION

L'éducation et la formation relèvent à la fois de la responsabilité des parents et de l'école. Toutefois, les parents restent les premiers responsables de l'éducation de leur(s) enfant(s). Ils collaborent avec l'école dans le cadre de sa mission pédagogique et l'école les secondent dans leur tâche éducative. A cette fin, la revalorisation de la profession d'enseignant est de nature à renforcer le statut du maître. L'école est également le lieu de socialisation par excellence pour la prévention des comportements à risque tels que les dépendances et la violence.

Le PDC soutient et encourage les mesures propres à assurer une formation de qualité et une solide culture générale à tous les élèves. Il s'engage en faveur d'un accès généralisé à la formation notamment par l'octroi de bourses et par la validation des acquis.

Le PDC s'engage pour la promotion d'une école fondée sur une conception chrétienne de la personne et sur le respect des droits fondamentaux. Il soutient le droit des Eglises et communautés religieuses reconnues à offrir un enseignement confessionnel. L'environnement et le développement durable doivent également faire partie des programmes scolaires.

Au niveau de la formation professionnelle, le PDC encourage les mesures qui favorisent la création de places d'apprentissage. Au niveau de la formation supérieure et de la recherche, le parti soutient les efforts entrepris par l'Université et les Hautes écoles spécialisées pour se positionner encore davantage dans le domaine de l'excellence et pour favoriser les synergies entre les différentes institutions.

Le bilan du PDC

Le PDC s'est fortement engagé dans le domaine de l'éducation et de la formation. Il est à l'origine de plusieurs actions. Exemples :

1. *Education et protection de la jeunesse*

Interdiction des jeux violents.

2. *Ecole obligatoire*

- § Soutien aux élèves en difficultés comportementales.
- § Projet FRITIC.
- § Introduction de la 2e année d'école enfantine.
- § Harmonisation de l'école obligatoire.
- § Institut de plurilinguisme.
- § HEP : centre de compétences dans le domaine de l'enseignement des langues.
- § Prise en charge des frais de transport liés à une dixième année linguistique.
- § Procédure permettant de définir le nombre de maîtres attribués à une école primaire.

3. *Formation*

Chèque formation fribourgeois.




Ce que le PDC entend réaliser

1. Ecole obligatoire

- § Le PDC demande une baisse des effectifs dans les classes. Divers moyens sont envisageables, dont notamment la suppression de l'écart entre l'effectif requis pour la 12^{ème} et la 13^{ème} classe prévu par le règlement scolaire, qui préterite les grands cercles scolaires.
- § Le PDC souhaite obtenir le droit pour chaque élève d'aller jusqu'au bout du cycle de la formation obligatoire et de terminer ainsi tout le cursus de l'école obligatoire, même si cela nécessite une dixième ou une onzième année d'école.
- § Le PDC demande à l'Etat de favoriser de nouvelles mesures pour promouvoir le bilinguisme, comme par exemple l'instauration de nouvelles classes bilingues. Il est important à ses yeux que ces classes restent facultatives pour les élèves.
- § Le PDC milite pour toute mesure propre à favoriser le retour des enseignants ayant interrompu leur activité professionnelle par un programme d'introduction, de formation continue et d'accompagnement.
- § Les PDC s'engage pour l'institutionnalisation de la fonction de "responsable d'établissement" dans les cercles scolaires francophones et alémaniques du canton.
- § Le PDC milite pour la prise en charge de la différence en milieu scolaire par un encadrement adéquat des élèves handicapés au sein de l'école obligatoire.
- § Le PDC soutient un encouragement de la préformation professionnelle qui permette une reconnaissance des résultats intermédiaires déjà acquis.

2. Formation professionnelle

- § Le PDC demande la création d'un fonds de recherche et d'innovation en faveur des HES en vue du développement de projets.
 - § Le PDC demande l'introduction dans les budgets des institutions (ex. hôpitaux) d'un budget pour la formation continue, assorti d'une obligation de former. Le parti pense qu'il est important de s'assurer que toutes les institutions du canton s'impliquent dans la formation.
 - § Le PDC s'engage pour la formation continue après l'apprentissage, soit 1 à 2 années de soutien visant une meilleure intégration dans la vie professionnelle en collaboration avec les associations professionnelles.
 - § Le PDC milite pour les stages en entreprises en vue d'une réinsertion professionnelle.
- 

B) SPORT & CULTURE EN MILIEU SCOLAIRE

Le PDC soutient le développement de l'offre culturelle et sportive pour la jeunesse ainsi que le travail et la formation des bénévoles au service du sport et de la culture, considérant que cette démarche favorise l'insertion sociale des jeunes. Il soutient la réalisation des infrastructures de rencontre, en particulier dans le domaine du sport et de la culture.

Le bilan du PDC

Le PDC a demandé une étude de la possibilité de créer des structures de "Sports-Arts-Etudes".

Ce que le PDC entend réaliser

1. Sport

- § Le PDC milite pour la mise à disposition des salles de sport pour les clubs de jeunes, gratuitement ou moyennant des émoluments couvrant les frais de conciergerie et de nettoyage, ainsi que la mise à disposition des salles de sport pour les activités sportives en famille durant le week-end.
- § Le PDC demande des cours de natation obligatoires dans les écoles.
- § Le PDC s'engage pour un programme de soutien aux infrastructures sportives, notamment un programme d'impulsion en vue de la construction de piscines régionales sous la forme d'un subventionnement étatique soumis à conditions (comme par exemple pour les patinoires).

2. Culture en milieu scolaire

- § Le PDC s'engage pour la mise sur pied d'un parcours culture-école. Il souhaite mettre en place des mesures pour éveiller l'intérêt des enfants et des jeunes pour la culture, par exemple par la création d'un poste de médiateur culturel.
- § Le PDC milite pour une amélioration de l'accès à l'offre culturelle par le subventionnement des transports ou la décentralisation.
- § Le PDC s'engage pour le développement des bibliothèques régionales.

Remarque finale

Le PDC est fier du système éducatif fribourgeois et de la qualité de la formation en Suisse. Néanmoins, le développement démographique, les exigences en matière d'intégration, la globalisation, les exigences croissantes au niveau de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ou le concept d'«apprentissage tout au long de la vie» représentent des défis importants, à relever simultanément. Les élèves, les apprenantes et apprenants, les étudiantes et étudiants, les enseignantes et enseignants, les parents, les écoles, les associations, les milieux économiques et politiques sont tous concernés.

Contacts

Emanuel Waeber, Président cantonal au 079 218 48 64

Christine Bulliard-Marbach, Présidente de la commission Education, Formation, Sport et Jeunesse du PDC au 079 449 05 69

Gabrielle Bourguet, Secrétaire politique au 079 630 00 52